

## D-2020-047

### Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	63
Votants	65

## Conseil Communautaire du 18 juin 2020

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 12 juin 2020, s'est réuni, en session ordinaire en En visio, sous la présidence de Daniel BENQUET, Président

## PROGRAMME D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE ACTION LOGEMENT

### Etaient présents

Daniel BENQUET - Dante RINAUDO - Jacques BILIRIT - Gilles LAGAÛZÈRE - Jean Luc ARMAND - Maryline DE PARSCAU - Michel COUZIGOU - Christophe COURREGELONGUE - Pierre IMBERT - Michel PÉRAT - Didier MONPOUILLAN - Marie-France BONNEAU - Lydie ANGELY - Marie-Catherine BALLEREAU - Regis BARD - Emilie BAYLE - Catherine BERNARD - Véronique BEZIADE - Jérôme BISSIÈRES - Daniel BORDENEUVE - Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD - Serge CADRET - Martine CALZAVARA - Pierre CAMANI - Laurent CAPELLE - Dominique CAPRAIS - Anne-Marie CHAUMONT - Roland CHRISTEN - Charles CILLIERES - Patrick COUZINEAU - Jean Claude DERC - Jean-Luc DUBOURG - Gilbert DUFOURG - Denis DUTEIL - Benjamin FAGES - Daniel GAIDELLA - Claudette GALLESIO - Joël HOCQUELET - Guy IANOTTO - Liliane KULTON - Philippe LABARDIN - Jean-Michel LABORDE - Claude LALANDE - Guy LAUMET - Alain LERDU - Anne MAHIEU - Gaëtan MALANGE - Bernard MANIER - Jean Michel MOREAU - François NÉRAUD - Christian PEZZUTTI - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Régine POVEDA - Didier RESSIOT - Sylvie SCAFFINI - Jean François THOUMAZEAU - Jean-Pierre TILHAC - Laurence VALAY - Jacques VERDELET - Nadine ZANARDO - René ZAROS

### Absents ou excusés

Daniel BARBAS - Sophie BORDERIE - Marie Françoise BOUGUES - Serge CARBONNET - Jacqueline CORREGES - Alain DALLA MARIA - Michel HOSPITAL - Josette JACQUET - Christian JAMBON - Claude LAGARDE - Elizabeth LE CHARPENTIER - Jean-Pierre MARCHAND - Bernard MONPOUILLAN - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE - Valérie TACCO

### Pouvoirs de

Sophie BORDERIE A Jacques BILIRIT - Christian JAMBON A Claudette GALLESIO

### Secrétaire de séance

Jean-Pierre TILHAC

# PROGRAMME D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE ACTION LOGEMENT

Rapporteur : Daniel BENQUET

## Objet de la délibération

---

La présente délibération vise à permettre au service Habitat de l'agglomération de pouvoir s'inscrire comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) des projets en faveur de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements dans le cadre du dispositif Programme d'Investissement Volontaire (PIV) mené par Action Logement Services (ALS) et à ce titre de pouvoir établir des contrats d'AMO avec les propriétaires et bénéficier du paiement de la prestation de services.

## Exposé des motifs

---

A l'automne 2019, Action Logement Services (ex 1% Logement) a précisé ses moyens d'intervention au bénéfice des salariés les plus modestes dans le cadre du Programme d'Investissement Volontaire (PIV). Parmi les principales mesures mises en œuvre, un accompagnement des salariés et salariés retraités aux revenus modestes à l'amélioration énergétique de leur logement et/ou à l'adaptation du logement à la perte d'autonomie par le versement de subventions et l'obtention de prêts.

Afin de pouvoir soutenir les propriétaires salariés du secteur privé dans leur projet de travaux, Action Logement Services s'appuie sur des Assistances à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) chargées d'accompagner les propriétaires depuis la définition de leurs besoins jusqu'à la réception des travaux. Cet accompagnement fait l'objet d'un contrat signé entre le propriétaire et l'AMO et donne lieu à paiement d'une prestation prise en charge par Action Logement Services selon les montants maximums ci-après et dans la limite du plafond global de l'aide et de l'enveloppe allouée aux frais annexes :

- Travaux en faveur de l'amélioration énergétique :
  - 1 000 € si le propriétaire occupant ne bénéficie pas d'autres aides ou financements
  - 575 € si le propriétaire occupant bénéficie d'autres aides ou financements
  - 1 225 € si le propriétaire bailleur ne bénéficie pas d'autres aides ou financements
  - 900 € si le propriétaire bailleur bénéficie d'autres aides ou financements
- Travaux en faveur de l'adaptation du logement au vieillissement :
  - 550 € en cas d'AMO obligatoire

Ces prestations sont payées à l'AMO directement par Action Logement Services une fois le projet de travaux réalisé et sur présentation des justificatifs nécessaires.

Les missions de l'AMO s'apparentent à celles remplies par le service Habitat dans le cadre des programmes Anah qu'il anime sur le territoire communautaire. A cet effet, et pour renforcer son action en faveur de la réhabilitation du parc de logements privés, le service Habitat a souhaité s'inscrire comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage auprès d'Action Logement Services.

## Le Conseil Communautaire,

**Approuve** l'identification du service Habitat de Val de Garonne Agglomération comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour les projets de travaux éligibles au dispositif PIV d'Action Logement Services,

**Approuve** le versement du montant de la prestation par Action Logement Services directement à Val de Garonne Agglomération,

**Décide** de fixer le coût de l'AMO au montant maximal pris en charge par Action Logement Services selon la situation du ménage à savoir :

Pour les travaux en faveur de l'amélioration énergétique :

- 1 225 € pour un propriétaire bailleur qui ne bénéficie pas d'autres aides et financements
- 900 € pour un propriétaire bailleur qui bénéficie d'autres aides et financements
- 1 000 € pour un propriétaire occupant qui ne bénéficie pas d'autres aides et financements
- 575 € pour un propriétaire occupant qui bénéficie d'autres aides et financements

Pour les Travaux en faveur de l'adaptation du logement au vieillissement :

- 550 € en cas d'AMO obligatoire

**Autorise** le Président à signer des contrats d'AMO entre les propriétaires et le service Habitat de Val de Garonne Agglomération,

**Autorise** M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**Résultat du vote**

<i>Votants</i>	<b>65</b>	
<i>Pour</i>	<b>65</b>	
<i>Contre</i>	<b>0</b>	
<i>Abstention</i>	<b>0</b>	

**Publication / Affichage**  
Le 26 juin 2020

Fait à Marmande le 18 juin 2020

**Daniel BENQUET**  
Président de Val de Garonne Agglomération